

## Rupture de stock lors d'un achat sur internet

Par Viet94, le 05/03/2007 à 16:48

Bonjour tout le monde, j'ai récemment commandé un GPS sur internet, il s'agissait d'une vente flash à 150€ au lieu de 300€ (550€ en magasin). L'article était affiché "en stock" sur le site et d'après les informations disponibles la mise à jour se ferait en temps réel.

L'argent a déjà été prélevé sur mon compte. Hors, pratiquement 2 semaines après l'achat je reçois un email disant qu'il s'agissait d'un problème informatique et que l'article n'est plus du tout dispo, et également en rupture définitive chez le fournisseur. On me propose en échange plusieurs modèles de GPS à 149€ mais aucun d'eux ne valait celui que j'ai commandé.

Je peux me faire rembourser c'est déjà pas mal mais j'ai des droits et j'aimerais qu'ils soient appliqués donc je vais tout faire pour avoir mes produits.

Il y a des phrases que je peux faire jouer dans les conditions générales, mais elles sont assez vagues :

[quote:2r3oepv4]Nos offres de produits et prix sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site, dans la limite des stocks disponibles.[/quote:2r3oepv4]

[quote:2r3oepv4]Délais assurés

- Pour chaque produit, le délai de livraison est clairement indiqué sur le site avant que vous ne validiez votre commande et la mise à jour se fait en temps réel.[/quote:2r3oepv4]

[quote:2r3oepv4][b:2r3oepv4]A moins que vous ne désiriez une solution de remplacement pour un matériel équivalent[/b:2r3oepv4], votre commande indisponible sera automatiquement annulée et vous serez remboursé si votre compte bancaire a été débité.[/quote:2r3oepv4]

Voilà comment j'interprète ça :

[i:2r3oepv4]La mise à jour se faisant en temps réel, un objet présent sur le site est forcément disponible.

Ce produit ainsi que son prix est donc valable, la société doit obligatoirement me le fournir.

Au pire des cas, si c'est vrai que le produit n'est plus fabriqué elle doit me fournir un produit avec les mêmes caractéristiques au même prix[/i:2r3oepv4]

Mais vu que vous avez de meilleures connaissances que moi dans ce domaine je vous demande votre aide.

Concernant la phrase en gras : La personne du service qualité m'a proposé un matériel équivalent (à peu près les mêmes options) mais à 199€ et refuse de baisser le prix à 149€.

Est-elle obligée de me baisser le prix ou alors juste le fait de m'avoir proposé le produit (même si je l'ai refusé car il était plus cher) suffit à être en accord avec les conditions ?

:wink:

Merci d'avance de votre aide Image not found or type unknown